

Le métier

Vous réalisez en sécurité un transport routier local, régional, national ou international de marchandises sur un véhicule porteur de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Vous gérez votre temps en fonction des trajets, de la circulation, du trafic et des conditions de routes (travaux, accidents, météo). Vous savez alors faire preuve d'initiative pour livrer dans les délais fixés.

En dehors des règles de sécurité routière que vous devez respecter, vous devez aussi appliquer les réglementations (heures de travail, les temps de repos, etc....)

Vous êtes responsable de votre chargement. En signant les documents de transport vous engagez la responsabilité de votre entreprise.

Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

Posséder un permis de conduire B valide et avoir satisfait à la visite d'aptitude médicale pour la conduite des poids lourds.

Aptitudes à l'emploi

Aptitude au port fréquent et répétitif de charges éventuellement lourdes, selon le secteur d'activité. Bonne coordination motrice. Bonne vision et audition. Autonomie. Rigueur, goût pour la solitude, résistance physique et nerveuse, sens de l'orientation.

Organisation de la formation

La formation de base délivre le Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) suivant :

- Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieur à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

À cette formation, le CMFP rajoute une certification d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité « grue auxiliaire de chargement » (CACES R490) et le permis CE.

Qualification délivrée

Titre professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur, Niv 3.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 525 heures, soit 3 mois ½, ce stage comprend une période pratique en entreprise (PPE), de deux semaines après le passage du titre. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

En raison de la brièveté de cette formation, les futur(e)s stagiaires sont invités à commencer à chercher l'entreprise pouvant les recevoir en PPE avant le début de leur stage.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

Perspectives d'emploi et de carrière

Possibilité d'évoluer vers la qualification de « conducteur(trice) du transport de marchandises sur tous véhicules ».